



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT DU TOGO

Quartier Casablanca, Rue 221 CSB, Mawulolo
07 B.P: 12429 - LOME 07. / Tél. (+228) 22 21 08 30 / cnptogo@gmail.com / cnptogo@cnp-togo.org

Lomé, le 15 juin 2020

N/Réf. : CNP/CST/DE/mak/128/2020
V/Réf. : N° 0783/MCIDSPCL/SG/DPSP

Le Président

A

MESDAMES / MESSIEURS
LES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS
PROFESSIONNELLES DE BASE
DU CNP-TOGO

LOME



Objet : riposte à la pandémie de Covid-19

Mesdames/Messieurs les Présidents,

Nous voulons porter à votre connaissance que nous sommes saisis par le Ministre du Commerce de l'Industrie, du Développement et de la Promotion de la Consommation Locale, au sujet de la mise en place d'un comité anti-Covid-19 dans les entreprises et sociétés.

Cette disposition vise à créer des conditions nécessaires à la mise en œuvre des mesures barrières recommandées par le gouvernement et les organisations patronales pour une riposte efficace à la crise sanitaire du coronavirus.

Pour ce faire, les chefs d'entreprise sont appelés à organiser le personnel en équipes avec comme référence un protocole de santé et sécurité au travail.

Ils devront également veiller à l'appropriation des mesures barrières à travers des formations et des entretiens réguliers du personnel.

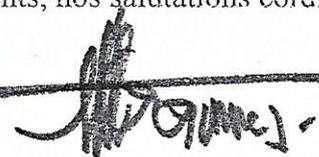
Nous vous recommandons à ce propos de vous référer au guide des organisations patronales pour la gestion des lieux de travail en période de Covid-19 que nous vous avons antérieurement communiqué.

Vous voudrez bien procéder à la mise en œuvre de ces recommandations à votre prompt convenue.

En comptant sur votre collaboration habituelle et sur votre diligence à appliquer les mesures prévues,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents, nos salutations cordiales




Sedolo Coami TAMEGNON